



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 6 Décembre 2010

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de Monsieur BOURASSEAU Eric, Maire.

**Présents :** M. BOURASSEAU Eric, Maire, M. BRIZARD Philippe, M. GERARD Xavier, Mme PERCHER Christine, Mme FERRAND Anaïck, M. PAITEL Jean, M. HAISSANT Gérard, M. ADAM Joël, Mme HAMELINE Marie-Cécile, Mme LEROY Françoise, M. LIZE Amand, Melle LECOMTE Céline, Mme ANDRIEUX Laurence, M. JAHIER Georges, M. CHOPIN Pascal, M. HAMON Joël, M. LOISEAU Hubert, M. DENIS Bernard,

**Absent(s) :** Mme GICQUEL Dominique,

SOMMAIRE

- *Modification budgétaire n° 6/2010*
- *Convention dématérialisation des actes administratifs*
- *Création de postes d'adjoint d'animation de 2ème classe*
- *ALSH : Rémunération des animateurs vacataires à compter du 1er janvier 2011*
- *Restauration Accueil de Loisirs Sans Hébergement*
- *Déplacements professionnels - Indemnités des agents*
- *Communauté de Communes : Rapport d'activité 2009.*
- *Modification statutaire de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon*
- *Révision des tarifs de la garderie municipale.*
- *Révision des tarifs du transport scolaire*
- *Révision des tarifs des concessions au cimetière et des taxes funéraires.*
- *Révision des tarifs des salles municipales*
- *Acquisition d'une tondeuse pour le service technique*
- *Irrigation du terrain de football - système de forage*
- *Location de terre communale*
- *Droit de préemption*

Dans un premier temps, Monsieur le Maire présente les travaux réalisés depuis le dernier Conseil Municipal, à savoir :

- changement des pompes au Chatellier (ITT) : 5 264 €
- Protection poste de refoulement (LTI) : 371 €
- Faïence salle polyvalente (LBS) : 1 630 €
- Mise à jour ordinateurs (Somaintel) : 621.92 €
- Sèche-mains salle polyvalente (Rihet) : 291 €
- Remplacement d'une applique garderie : 245.48 €

**Modification budgétaire n° 6/2010**

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif comme suit :

Article D 673 : + 60 € - Article D 022 : - 60 €

**Convention dématérialisation des actes administratifs**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 août 2010, le Conseil Municipal a accepté le devis de la société SEGILOG de La Ferté Bernard permettant la dématérialisation des actes administratifs vers la Préfecture. Après présentation de la convention établie par la Préfecture, le Conseil Municipal accepte cette convention et autorise Mr le Maire à la signer.

### Création de postes d'adjoint d'animation de 2ème classe

Suite à la décision de la municipalité de créer, à compter du 1er janvier 2011, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, le Conseil Municipal décide de créer deux postes d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet, à savoir :

- un poste pour 23.29 heures hebdomadaire.
- un poste pour 20.58 heures hebdomadaire.

Cette délibération prendra effet au 1er janvier 2011.

### ALSH : Rémunération des animateurs vacataires à compter du 1er janvier 2011

Suite à la création d'un Accueil de Loisirs Sans hébergement à compter du 1er janvier 2011, Prenant en compte la législation en vigueur, considérant que pour le bon fonctionnement de l'ALSH, il est nécessaire d'employer des vacataires, le Conseil Municipal :

- autorise Mr le Maire à recruter en fonction des besoins, au maximum dix vacataires
- décide de fixer les tarifs à compter du 1er janvier 2011 comme suit :

	Tarification brute par jour	Tarification brute par jour séjour mini-camps
Animateur sans formation	43.10 €	48.94 €
Animateur stagiaire	44.22 €	50.18 €
Animateur BAFA	47.53 €	53.95 €

Les réunions de préparation et/ou d'évaluation seront rémunérées sur la base d'une vacation. Ces rémunérations brutes s'entendent par jour de travail, indemnités de congés payés comprises, les cotisations étant calculées sur une assiette forfaitaire en fonction de l'emploi occupé.

### Restauration Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Suite à l'ouverture en janvier 2011 d'un Accueil de Loisirs Communal Sans Hébergement, Monsieur le Maire présente la proposition de la société Ansamble Breiz Restauration de Vannes, déjà prestataire de service pour le restaurant scolaire municipal. Ceci concerne la fourniture de repas les mercredis et durant les vacances scolaires.

Celle-ci propose sur une base de 30 repas enfants et 3 repas adultes un coût fixe mensuel de 425.38 € HT et un coût par repas de 1.21 € HT (prix des denrées).

Le Conseil Municipal accepte ce nouveau contrat et autorise Mr le Maire à le signer.

### Déplacements professionnels - Indemnités des agents

Monsieur le Maire précise que pour des formations professionnelles et le bon fonctionnement de certains services, les agents sont amenés à effectuer des déplacements avec leur véhicule personnel.

Le Conseil Municipal, décide d'indemniser les agents :

- lorsqu'un ordre de mission sera établi pour des déplacements hors commune.
- selon les taux en vigueur - arrêté du 01/08/2008 établi par le CDG 35

### Communauté de Communes : Rapport d'activité 2009.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2009 de la Communauté de Communes.

### Modification statutaire de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon

Par délibération en date du 04 novembre 2010, le Conseil de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon s'est prononcé en faveur d'une modification statutaire, concernant ses compétences.

Conformément aux articles L.5211-17 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes sont invités à se prononcer, par délibérations concordantes, sur cette modification statutaire.

Celle-ci concerne les 3 points de compétence suivants :

1/ Création d'une nouvelle rubrique - Compétence en matière de service public.

Mise à disposition de locaux pour les services du Centre des Finances Publiques de Bain de Bretagne.

2/ Ajout d'un nouveau point dans la compétence en matière de développement économique, après le point "réalisation

et la gestion d'atelier relais" - la réalisation et la gestion de bâtiments d'activité tertiaire.

3/ Dans la compétence en matière de logement social - habitat, remplacer le point "Prise en charge de la garantie d'emprunt pour les logements sociaux réalisés par les offices publics HLM" par :

Prise en charge de la garantie d'emprunt pour les logements sociaux réalisés par les bailleurs sociaux publics et les SA d'HLM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce en faveur de la modification des statuts de la Communauté de Communes, telle que le Conseil Communautaire l'a adopté lors de sa réunion en date du 04 novembre 2010.

### Révision des tarifs de la garderie municipale.

Le Conseil Municipal décide de revaloriser les tarifs de la garderie municipale qui sont fixés comme suit à compter du 1er janvier 2011 :

Matin :	Soir :
7h - 8h50 (avec petit-déjeuner) : 2.30 €	16h30 - 18h (goûter compris) : 1.80 €
7h - 8h50 (sans petit-déjeuner) : 1.30 €	16h30 - 19h (goûter compris) : 2.80 €

Par ailleurs, toute personne dont l'enfant aura été conduit à la garderie par l'école en raison d'un retard des parents sera facturée 1.80 € quelque soit la durée de présence.

### Révision des tarifs du transport scolaire

Le Conseil Municipal décide de revaloriser le tarif du transport scolaire à compter du 1er janvier 2011 comme suit : 32 € par enfant et par trimestre

### Révision des tarifs des concessions au cimetière et des taxes funéraires.

Le Conseil Municipal décide de revaloriser les tarifs des concessions au cimetière à compter du 1er janvier 2011.

Concessions au cimetière :

15 ans : 80 € pour 2m <sup>2</sup> (concession simple) soit 40 € du m <sup>2</sup>
15 ans : 160 € pour 4 m <sup>2</sup> (concession double)
30 ans : 120 € pour 2m <sup>2</sup> (concession simple) soit 60 € du m <sup>2</sup>
30 ans : 240 € pour 4 m <sup>2</sup> (concession double)

Columbarium :

15 ans : 416 €
30 ans : 830 €

### Révision des tarifs de location des salles

Le Conseil Municipal décide de revaloriser les tarifs de la location des salles comme suit à compter du 1er janvier 2012. Ceux-ci concernent les contrats signés en 2011 relatifs aux locations 2012.

#### **Salle Polyvalente**

Particulier habitant la commune	Associations de la Commune :
- Salle : 338 €	a) Pour repas avec utilisation de la cuisine
- Cuisine : 224 €	- Salle : gratuite
- Forfait 2ème jour : 224 €	- Cuisine : 112 €
	b) Pour spectacles :
Particulier n'habitant pas la commune	- Sans entrées payantes : gratuite
- Salle : 428 €	- Avec entrées payantes : 112 €
- Cuisine : 224 €	
- Forfait 2ème jour : 224 €	Vins d'honneur :
	- Avec commerçants de Pléchatel : 41 €
	- Sans commerçants de Pléchatel : 56 €

#### **Salle du Chatellier**

Particulier habitant la commune	Associations de la Commune :
- Salle : 152 €	a) Pour repas avec utilisation de la cuisine
- Cuisine : 84 €	- Salle : gratuite
- Forfait 2ème jour : 84 €	- Cuisine : 57 €
	b) Pour spectacles :

Particulier n'habitant pas la commune	- Sans entrées payantes : gratuite
- Salle : 198 €	- Avec entrées payantes : 57 €
- Cuisine : 100 €	
- Forfait 2ème jour : 100 €	Vins d'honneur :
	- Avec commerçants de Pléchatel : 42 €
	- Sans commerçants de Pléchatel : 57 €

### **Salle Tonneraye**

Particulier habitant la commune	Associations de la Commune :
- Salle : 94 €	- Salle : gratuite
- Cuisine : 54 €	- Cuisine : 54 €
- Forfait 2ème jour : 54 €	
Vins d'honneur :	
- Avec commerçants de Pléchatel : 31 €	
- Sans commerçants de Pléchatel : 39 €	

D'autre part, le Conseil Municipal décide de fixer un tarif 2010 et 2011 correspondant au forfait 2ème jour, à savoir 52 € pour l'année 2010 et 53 € pour l'année 2011.

### **Irrigation du terrain de football - système de forage**

Suite aux problèmes de dessèchement du gazon du terrain de foot municipal, Monsieur le Maire présente une proposition d'irrigation nécessitant d'importants travaux sur ce terrain. Après un vote acceptant cette proposition d'arrosage automatique (14 pour et 4 contre), Monsieur le Maire présente les devis de forage nécessaire à la création d'un puits artésien sur les lieux.

- Société HELBERT de Vitré : 8006.60 € HT
- Société BONNIER de La Guerchin de Bretagne : 4770 € HT + 1400 € HT si le 1er forage est insuffisant

Le Conseil Municipal décide à la majorité (16 pour et 2 abstentions) de retenir la société HELBERT de Vitré ayant effectuée sur d'autres communes une prestation sérieuse et de qualité. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

### **Prévision logements locatifs sociaux**

Dans le cadre du recensement des logements sociaux, le Conseil Municipal ne prévoit pas d'en réaliser au cours de l'année 2011.

### **Location de terre communale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr GICQUERE Ivan, domicilié au lieu-dit La Guinois au Chatellier a demandé l'autorisation de louer la parcelle cadastrée ZS 92 située à La Guinois d'une surface de 13 190 m<sup>2</sup>, appartenant à la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne un avis favorable à cette demande. Un bail précaire d'une durée d'une année est établi moyennant un loyer annuel de 108.68 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail.

### **Droit de préemption**

Le Conseil Municipal, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles suivantes : AB 698, AB 699, AB 707, AB 706 et AB 697 située 19, Rue de la Fontaine.